

MÉTIER... CONDUCTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES

► LE MÉTIER

Descriptif : le conducteur de transport routier de marchandises assure le transport et la livraison de marchandises sur un plan local, régional, national ou international. Il en maîtrise tous les aspects techniques et réglementaires et respecte les règles de circulation et de sécurité routière. Il peut être amené à effectuer des tâches complémentaires (charger ou décharger la marchandise, la contrôler, remplir les documents de transport...). Il vérifie l'état du véhicule et des équipements de sécurité.

Réglementation de l'activité : outre le permis de conduire correspondant à son véhicule (permis C ou CE), le conducteur de transport routier de marchandises doit justifier d'une formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et la revalider tous les 5 ans par une formation continue obligatoire (FCO). Ces formations sont attestées par une carte de qualification de conducteur délivrée par les centres de formation agréés. Le transport de certaines marchandises nécessite des autorisations particulières : formations de base pour les matières dangereuses (ADR), spécialisations citernes, produits pétroliers...

Principaux lieux d'exercice : entreprises agissant pour compte d'autrui essentiellement / entreprises réalisant le transport de ses marchandises en compte propre / entreprises de déménagement.

Conditions de travail : déplacements sur plusieurs jours pour les grands routiers / travail de nuit dans certains cas.

Rémunération : 2 200 € brut (pour un contrat de 200 h). Salaire plus important pour les grands routiers ou ceux qui travaillent de nuit.

Types de contrats : essentiellement CDI à temps complet (à plus de 95 %).

Qualités requises : bonne condition physique, autonomie, qualité relationnelle, disponibilité.

Possibilités d'évolution : spécialisation dans le transport de certaines marchandises (produits pétroliers, matières dangereuses, transports frigorifiques) / Se mettre à son compte (après l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle) / Reconversion vers des métiers sédentaires (chef de quai, agent d'exploitation,...).

► LES PRINCIPALES FORMATIONS

Permis C

Objectif : conduire des véhicules affectés au transport de marchandises ou de matériel dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est supérieur à 3,5 tonnes.

Pré-requis : avoir au moins 21 ans et le permis B. Avant toute épreuve, il est nécessaire de passer un contrôle médical préalable auprès d'un médecin agréé.

Modalité d'obtention du permis : *épreuve théorique générale* (ETG = « code de la route ») : dispense si permis B obtenu depuis moins de 5 ans / *Epreuve hors circulation* (HC) (= « plateau ») d'admissibilité de 30 mn / *Epreuve pratique en circulation* (CIR) de 60 mn

► TENDANCES DE L'EMPLOI

Chiffres clés en Ile-de-France

- **41 000 conducteurs routiers de marchandises salariés** : 78 % sont des conducteurs poids lourd courte distance (régional) ; 12 % sont des conducteurs poids lourd longue distance ; 10 % sont conducteurs de véhicules utilitaires légers.
- Plutôt des **petites entreprises** : 77 % des entreprises ont entre 1 à 9 salariés.
- Un métier essentiellement **masculin** : 97 % d'hommes.
- Moyenne d'âge : 42 ans. **L'âge n'est pas un frein** : 60 % des conducteurs embauchés il y a moins d'un an ont entre 30 et 49 ans. 29 % des effectifs ont plus de 50 ans. **85 %** des personnes embauchées sont expérimentées.

L'emploi dans le transport routier de marchandises

- 98 % des offres d'emploi sont à temps complet.
- 72 % des conducteurs sont recrutés en CDI.
- Près d'1 emploi sur 4 est en Île-de-France.
- La moitié des personnes recrutées sont titulaires des seuls permis C + FIMO.

Un marché de l'emploi dynamique...

- Le transport routier de marchandises est le plus pourvoyeur d'emplois de la branche, avec + de 7 000 emplois créés en France dans le transport routier de marchandises en 2015.
- Les effectifs salariés ont progressé de 3,4 % par rapport à 2014 (+ 2,1 % en France).
- Sur 5 ans, la hausse est 2 fois plus importante en IDF qu'en France.

... mais des recrutements difficiles pour les employeurs

- 74 % des recruteurs éprouvent des difficultés de recrutement de conducteurs marchandises ;
- le métier demande des compétences spécifiques et une bonne résistance physique ;
- fort turnover : les changements d'entreprises sont l'occasion de trouver de meilleures opportunités de salaire ou de meilleures conditions de travail.

Prospective

- Evolution de l'emploi sur la période 2012-2022 selon la DARES et France Stratégie : 223 000 postes conducteurs de véhicules (marchandises et voyageurs) à pourvoir d'ici à 2022.
- De **nombreux départs à la retraite** sont prévus dans les années à venir : on estime à 26 % les effectifs qui vont arriver en fin de carrière dans les 10 prochaines années.

En cas d'échec, possibilité de repasser 3 fois l'épreuve en circulation (dans un délai d'un an après l'obtention de l'épreuve hors circulation).

Taux de réussite national (2015) toutes présentations confondues : 79,6 % (Source Sécurité routière).

Validité du permis : 5 ans pour les moins de 55 ans. Renouvellement soumis à contrôle médical.

Durée réglementaire : pas de durée réglementaire.

Durée moyenne de la formation (permis C + FIMO)¹ : 245 h (sans le code) / 280 h (avec le code).

Coût pédagogique horaire moyen constaté en 2016 (permis C + FIMO)¹ : 15 € HT.

Permis CE

Objectif : conduire des véhicules de la catégorie C attelés d'une remorque ou d'une semi-remorque dont le PTAC dépasse 750 Kg.

Pré-requis : avoir au moins 21 ans et être titulaire du permis C. Avant toute épreuve, il est nécessaire de passer un contrôle médical préalable auprès d'un médecin agréé.

Modalités d'obtention du permis : voir permis C.

Taux de réussite national (2015) toutes présentations confondues : 84,6 % (Source Sécurité routière).

Validité du permis : voir permis C.

Durée réglementaire : pas de durée réglementaire.

Durée moyenne de la formation¹ : 105 h (sans le code) / 140 h (avec le code).

Coût pédagogique horaire moyen constaté 2016¹ : 14,6 € HT

Fimo (Formation initiale minimale obligatoire) marchandises

Tout salarié titulaire d'un permis de conduire de la catégorie C ou CE doit avoir satisfait, préalablement à l'exercice de son activité de conduite, à une obligation de qualification initiale résultant d'une formation professionnelle.

Durée réglementaire : 140 h

Modalités d'obtention : partie théorique, QCM de 60 questions / partie pratique : contrôle continu.

Cette formation s'effectue dans des centres de formation agréés par le préfet de région.

FCO (formation continue obligatoire) : actualiser les connaissances du conducteur et parfaire sa pratique en matière de sécurité et de réglementation professionnelle. Durée : **35 h** (doit être renouvelée tous les 5 ans).

Formation passerelle : destinée aux conducteurs issus du transport routier de voyageurs et souhaitant intégrer le transport de marchandises. Durée : **35 h**.

Titre professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur porteur

Permet l'obtention du **permis C** de la **FIMO** et **transport matières dangereuses** (formation de base).

Pré-requis : permis B, avoir plus de 18 ans et être apte médicalement.

Formation de niveau V inscrite au **Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)**

Durée minimum réglementaire : 350 h pour les personnes ne possédant pas le permis C / 280 h pour les personnes titulaires du permis C.

Coût pédagogique horaire moyen constaté 2016¹ : 15 € HT

Taux de réussite (2016) : régional 70,2 % / national 75,6 % (source Ministère de l'emploi)

Titre professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules

Permet l'obtention du **permis CE** de la **FIMO**.

Pré-requis : permis C, avoir plus de 18 ans, être apte médicalement.

Formation de niveau V inscrite au **Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)**

Durée minimum réglementaire : 245 h pour les personnes ne

possédant pas le permis CE / 175 h pour les personnes titulaires du permis CE.

Coût pédagogique horaire moyen constaté 2016¹ : 15 € HT

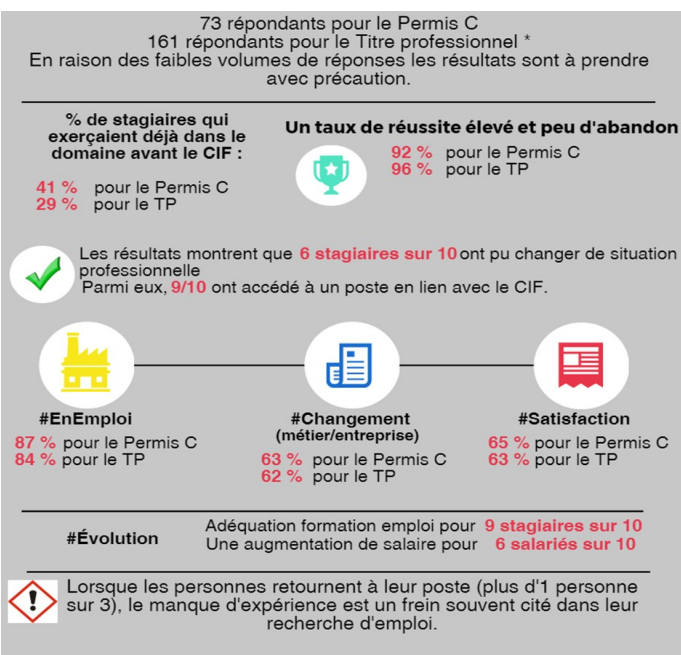
Taux de réussite (2016) : régional 62,9 % / national 69,3 % (source Ministère de l'emploi)

OU SE FORMER ?

Consultez sur notre site internet [Comment trouver LA bonne formation !](#)

Retrouvez les adresses des organismes de formation en Île-de-France sur le site [Défi métiers](#).

QUE SONT DEVENUS LES BÉNÉFICIAIRES DE CIF ?²



powered by
Piktochart
make information beautiful

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET :

Fiches [RNCP TP porteur](#) et [TP tous véhicules](#) / Fiche métier Pôle emploi (ROME) [N4101](#) / [Les liens utiles du Fongecif Ile-de-France](#) (rubrique Automobile, transport routier)

A L'ESPACE CONSEIL : Les ouvrages (rubrique 464) / Le Guide des ressources emploi (Teamaël)

AVANT D'ALLER PLUS LOIN DANS VOTRE PROJET

- **Rencontrez des professionnels** pour comprendre la réalité du métier visé (avantages, inconvénients, conditions de travail,...).
- **Consultez des offres d'emploi** afin de connaître les exigences des employeurs, les types de contrats proposés (CDI, CDD, temps complet), l'expérience demandée.

1. Sur la base des organismes ayant fait l'objet d'au moins un financement Fongecif Ile-de-France en 2016.

2. Résultats issus d'une enquête nationale réalisée par l'Observatoire des Transitions Professionnelles (OTP) financée par le FPSPP. Elle interroge les bénéficiaires d'un CIF-CDI, CDD ou FHTT entre juin 2013 et juin 2015.

* Titre professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur porteur

Sources du document : **Partie métier** : CIDJ ; lesmetiers.net / **Partie emploi** : Rapport OPTL Ile-de-France 2016 ; BMO Ile-de-France 2017 ; Défi métiers / **Partie formation** : Ceriff Info / Ministère de l'intérieur / DRIEA Ile-de-France / Bilan des examens du permis de conduire 2015 (Ministère de l'intérieur) / [Arrêté du 23 mai 2013 relatif à la formation des conducteurs](#)